



Bonnes Fêtes et Heureuse nouvelle année

BOURSE AUX PROJETS P. 3



LE RAYON DE SOLEIL P. 6



VIE COMMUNALE P. 14



Le Mot du Maire



*Chères Mehunoises,
Chers Mehunois,*

A l'image des précédents, comme de celle des suivants, ce Mehun Mag vous apporte des informations choisies parmi celles qui jalonnent la vie de notre cité.

Celles-ci concernent en particulier notre maison de retraite (désormais dénommée Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et le calcul des impôts locaux.

Vous verrez combien d'actions nouvelles ont été engagées et combien de progrès ont été accomplis au sein de l'établissement « Le Rayon de Soleil » au profit des personnes âgées et pour certaines malheureusement dépendantes.

Vous pourrez en reprenant vos avis d'imposition des deux, trois, quatre ou cinq années précédentes, vérifier comment ont évolué vos taxes d'habitation ou taxes foncières : qui en est à l'origine, dans quelles proportions, et pour quel montant réel.

Si vous avez des questions sur quelque sujet que se soit qui intéresse notre communauté, j'y répondrai et vous donnerai toutes les justifications souhaitées.

Les objectifs de mon équipe, soudée, présente et consciencieuse n'ont pas changé.

Avec tous ceux et toutes celles qui la composent, je veux que nous préparions l'avenir pour que dans les cinq ans ou dix ans voire vingt ans aucun Mehunois ne puisse objectivement se dire :

- ils ne m'ont pas donné des chances égales aux autres quand j'étais à l'école
- ils n'ont pas fait ce qu'il fallait pour que soient maintenus des soins médicaux de proximité
- ils n'ont pas prévu pour mes parents un accueil pour leur vieillesse
- ils n'ont pas préservé mon cadre de vie et mon environnement.

Ensemble, nous voulons que notre cité continue, dans le respect de l'intérêt général, à faire des progrès raisonnables et compatibles avec vos possibilités contributives.

Nous voulons avec toute notre tolérance, notre énergie et notre dévouement, nous préoccuper sans cesse de l'avenir.

Je souhaite que cette fin d'année vous offre les fêtes que vous espérez.

Je souhaite qu'àuprès de celles et ceux que vous aimez, cette nouvelle année vous apporte une bonne santé, une existence digne, des liens sociaux, des joies simples... le bonheur en somme.

Pour vous redire personnellement tous ces vœux, je vous invite à nous rencontrer le jeudi 21 janvier 2010 à 19 heures au centre socio-culturel André Malraux.

Maitre François Pillet
Maire, Sénateur du Cher



Sommaire

Bourse aux projets 3

Impôts locaux 4

E.H.P.A.D. 6

Vie Municipale 8

Vie Communale 14

Mots de groupe 18

Mehun histoire
d'en dire 19

Agenda 20



MEHUNMAG N°31 DÉCEMBRE 2009

Directrice de la publication

Elisabeth Mathieu

Conception

Christophe Ogoudjian

0248570877

dircom@ville-mehun-sur-yevre.fr

Impression

Pôle Graphic - Bourges

Crédits Photos

Mairie de Mehun-sur-Yèvre ; Fotolia

Dépôt légal à parution



La ville satisfait de ses jeunes !



Offrir aux jeunes de 18 à 25 ans les moyens de réaliser leur projet en contrepartie d'un travail, d'une mission utile à la collectivité, telle fut l'opération lancée par la municipalité en 2009 pour la deuxième année consécutive. Onze projets ont été retenus.

Ces projets visaient à financer le permis de conduire, le permis CACES ou l'accès à la préparation du concours d'éducatrice spécialisée.



➔ DES MISSIONS ADAPTÉES À CHACUN

Pendant les vacances de juillet, Aurore a travaillé à la cantine de l'Espace Loisirs. Tous les midis, elle devait servir les repas aux enfants "affamés" par les activités du matin animées par Hanane et Steve.



Yacine, Frédéric et Alexandre, de leur côté, ont effectué leur chantier aux services techniques. A leur demande, ils ont été affectés au service de la voirie et à celui du bâtiment.

Romuald et Angélique ont fait de la saisie informatique pour la partie cimetière du service état civil. C'est un travail minutieux et rigoureux qui a été conduit.

Enfin, Laure et Vanessa ont travaillé dans différents services du CCAS (aide à domicile, portage de repas...).

➔ DU BON TRAVAIL !

C'est un travail de qualité qui a été réalisé par ces 11 jeunes.

Rigueur, disponibilité, dynamisme, professionnalisme sont autant de qualités que les agents et les usagers ont appréciées.



Vous avez entre 18 et 25 ans ?

Vous avez des idées, vous avez des projets
rejoignez le service jeunesse
à l'Espace Loisirs, rue du Chemin Vert
Tél.: 02 48 57 19 19



Comprendre votre taxe d'habitation



La Taxe d'Habitation est due par tout occupant d'un logement au 1^{er} janvier de l'année considérée. Elle est perçue par les services fiscaux pour le compte de la Commune, de la Communauté de Communes des Terres d'Yèvre et du Département.

TAXE D'HABITATION 2009 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS					
Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement
Valeur locative brute ❶	3209		3209	3209	
Valeur locative moyenne	2169		2169	2291	
A B T T E M E N T S • Général à la base • Personne(s) à charge - Par personne rang 1 ou 2 pour personne(s) - Par personne rang 3 ou + pour personne(s) • Spécial à la base • Spécial handicapé	10 %		10 %		
	217		217		
	10 %		10 %	10 %	
	15 %		15 %	20 %	
	5 %		5 %	15 %	
• Spécial handicapé					
					Total des cotisations
Base nette d'imposition ❸	2992		2992	3209	
Taux d'imposition 2009	13 %		1,59 %	8,88 %	
Cotisations 2009 ❹	389		48	285	722
Rappel taux d'imposition 2008	13 %		1,5 %	7,86 %	
Rappel cotisations 2008	380		44	246	
Variation en valeur ❹	+9		+4	+39	
Variation en pourcentage	+2,37 %		+9,09 %	+15,85 %	
Abatements de référence 2003/2009 ❸					
• Général à la base	Commune	Syndicat	Inter-communalité	Département	TSE
• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)					
• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)					
• Spécial à la base					
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2008 ET 2009					
	ANNÉE 2008	ANNÉE 2009	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion ❸
(a) Cotisations	699	754	+55	+7,87 %	Prélèvement pour base élevée ❸
(b) Allègements					Plafonnement selon le revenu ❸
(c) = (a) - (b) Somme à payer	699	754	+55	+7,87 %	
LOCAUX TAXES : NOMBRE 01 RÉGIME P					
Taux global 2000	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée
18,57 %		MAISON		H	3209
Cotisation référence 2003 ❸					Montant de votre impôt
					754
MONTANT DE LA REDEVANCE AUDIOVISUELLE DUE EN 2009					118
Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision					

❶ La taxe d'habitation a pour base la valeur locative cadastrale dont le montant est déterminé par les services de l'Etat. Sur la première ligne est indiquée la valeur locative du logement taxé (3209) et sur la seconde la moyenne de l'ensemble des logements de la collectivité (2169).

❷ Les abattements modifient la base taxable.

Ils sont :

- soit facultatifs :
 - abattement général à la base, soit 10 % voté par le conseil municipal
 - abattement spécial à la base en faveur des personnes disposant de faibles revenus soit 5 % voté par le conseil municipal
- soit de droit : pour les personnes à charge, 10 % pour les deux premières et 15 % à partir de la troisième.

❸ LES TAUX D'IMPOSITION SONT VOTÉS PAR LES ÉLUS DE CHAQUE COLLECTIVITÉ. ILS ONT ÉVOLUÉ COMME SUIT :

Taux	2008	2009	Rapport 2009/2008
Commune	13 %	13 %	0 %
Communauté de Communes	1,50 %	1,59 %	+6 %
Département	7,86 %	8,88 %	+11,29 %

❹ LE MONTANT À PAYER CORRESPOND AU PRODUIT DE LA BASE PAR LE TAUX

Produit	2008	2009	Variation en valeur	Rapport 2009/2008
Commune	380 €	389 €	+9 €	+2,37 %
Communauté de Communes	44 €	48 €	+4 €	+9,09 %
Département	246 €	285 €	+39 €	+15,85 %

A ces taxes s'ajoutent les frais de gestion (4,4 %) perçus par l'Etat (32€ dans notre exemple) et la redevance forfaitaire de 118€ pour le service public de l'audiovisuel.

On constate dans notre exemple, une augmentation des sommes à payer. Compte tenu de la simple évolution de la base (la commune n'ayant pas augmenté ses taux), +9€ pour la commune et compte tenu de l'évolution de la base et des taux, +4€ pour la Communauté de communes et +39€ pour le Département.

Comprendre votre taxe foncière



Tout propriétaire d'un immeuble (maison, appartement, commerce, local professionnel, etc...) est soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Les terrains nus sont assujettis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La taxe foncière sur les propriétés bâties est recouvrée par les services fiscaux (Etat) pour le compte de la Commune, de la Communauté de Communes des Terres d'Yèvre, du Département et de la Région.

A cet impôt s'ajoute la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est perçue pour le compte du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Tri Sélectif des Déchets Ménagers d'Allouis Mehun-sur-Yèvre.

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ④	Taxe ordures ménagères ①	TOTAL des cotisations
Propriétés bâties								
Taux 2008	21,24 %	%	2,20 %	9,92 %	3,47 %	%	%	15,33 %
Taux 2009	21,24 %	%	2,33 %	11,51 %	3,47 %	%	%	14,99 %
Adresse								
Base ②	1605		1605	1605	1605			1605
Cotisation	341		37	185	56			241
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisations 2008	333		34	155	54			240
Cotisations 2009	341		37	185	56			241
Variation en % ②	+2,40 %	%	+8,82 %	+19,35 %	+3,70 %	%	%	+0,42 %
	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ④	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties								
Taux 2008	37,91 %	%	3,83 %	20,16 %	8,62 %	%	%	12,70 %
Taux 2009	37,91 %	%	4,06 %	22,78 %	8,62 %	%	%	12,70 %
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles	1		1					2
Cotisations 2008	0		0					0
Cotisations 2009	0		0					0
Variation en % ②	%	%	%	%	%	%	%	%

1

Les taux sont votés par les élus de chaque collectivité. Le Conseil municipal n'a pas augmenté le taux qui est maintenu à 21,24 %.

2

La taxe foncière sur les propriétés bâties a pour base la valeur locative cadastrale divisée par 2 soit 3209 divisé par 2 égal 1605.

3

Le montant à payer pour chaque collectivité est le produit de la base ② par le taux ①, soit dans notre exemple :

Taux	2008	2009	Rapport 2009/2008
Commune	21,24 %	21,24 %	0 %
Communauté de Communes	2,20 %	2,33 %	+5,91 %
Département	9,92 %	11,51 %	+16,03 %
Région	3,47 %	3,47 %	+0 %
Taxe sur les ordures ménagères	15,33 %	14,99 %	-2,22 %

Produit	2008	2009	rapport 2009/2008
Commune	333 €	341 €	+2,40 %
Communauté de Communes	34 €	37 €	+8,82 %
Département	155 €	185 €	+19,35 %
Région	54 €	56 €	+3,70 %
Taxe sur les ordures ménagères	240 €	241 €	+0,42 %

On constate dans cet exemple, que l'évolution de la somme à payer pour la commune est de +8€ (+2,40%), pour la Communauté de communes, +3€ (+8,82%), pour le Département, +30€ (+19,35%), pour la Région, +2€ (+3,70%) et pour le Syndicat des déchets +1€ (0,42%).



Le Rayon de Soleil E.H.P.A.D.

Autrefois, Hier et Aujourd'hui



L'ancien hospice de Mehun ↻

La Maison de retraite ↻



➔ AUTREFOIS L'HOSPICE

Il y avait un secteur pour les hommes l'autre pour les femmes et tous participaient aux tâches ménagères et au jardinage.

Le personnel peu qualifié, la précarité dans tous les domaines (deux WC et deux lavabos pour 70 résidents) rendaient la prise en charge des pensionnaires difficile.

Dans les dortoirs, un poêle à bois se trouvait au milieu de la pièce et les locaux étaient sombres et sans sécurité.

A proximité, des cochons étaient engraisés avec tous les restes alimentaires et servaient de nourriture aux pensionnaires.

Cet hospice a fermé en 1985.

➔ HIER, LA MAISON DE RETRAITE

En 1970 sortait de terre, le 1^{er} bâtiment de la maison de retraite, qui était destiné à une clientèle exigeante, qui contrastait avec celle de l'hospice. Les repas étaient servis par un personnel habillé de noir avec un petit tablier blanc. Le soir une bougie était allumée sur chaque table nappée. L'hiver, dans le petit salon, le feu crépitait dans la cheminée. Les jeux de société, le bridge, la lecture, la musique, divertissaient les résidents. De 1970 à 1985, la direction de l'hospice et de la maison de retraite fut commune et le personnel affecté sur les deux sites. En 1985, un 2^{ème} bâtiment accueillit les pensionnaires de l'hospice, des résidents de plus en plus âgés, de plus en plus dépendants, de plus en plus médicalisés et de milieux sociaux différents.

➔ L'EHPAD AUJOURD'HUI

Depuis 2003, des travaux de réhabilitation ont été réalisés. A ce jour, toutes les chambres sont individuelles, équipées d'une salle de bain.

L'établissement, dont la **capacité est de 134 lits**, est divisé en 7 secteurs accueillant des résidents de profils différents : Alzheimer, grande dépendance et fin de vie.

Chaque secteur dispose d'une salle à manger qui sert également aux animations l'après-midi (projection de film, travaux manuels, pâtisserie, atelier mémoire...). Un salon de coiffure est ouvert deux fois par semaine.

UNE PRISE EN CHARGE DE QUALITÉ

Depuis 2001, le nombre d'agents au service des résidents a considérablement augmenté. Il est passé de 48 à 86 titulaires en 2009.

L'implication du médecin coordonnateur, du cadre de santé, des médecins généralistes, du psychologue, de l'animatrice, l'augmentation du nombre des infirmières, des aides-soignants et des aides médico-psychologiques, permettent une prise en charge de qualité.

L'EHPAD EST AUJOURD'HUI, EN MESURE DE PROPOSER :

- 8 places en accueil de jour incluant le transport (prix de la journée 25,29 €),
- 2 places d'accueil temporaire afin de soulager les familles (prix de la journée 50,53 €),
- 35 places au Service de Soins Infirmiers à Domicile (gratuit),
- 132 places d'hébergement définitif (50,53 € par jour).

DES CHAMBRES ADAPTÉES AUX RÉSIDENTS HANDICAPÉS

En 2010, 45 chambres seront agrandies (en profitant de la superficie prise sur les balcons) afin d'augmenter l'espace de vie de chaque résident et de faciliter sa mobilité.



Le C.C.A.S. peut, sur demande, dans le cadre de l'accompagnement aux personnes âgées, assurer le transport de ces dernières, à la maison de retraite.

Renseignements C.C.A.S. : 02 48 57 06 16



OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'ÉTABLISSEMENT :

- retarder l'entrée définitive en maintenant la personne âgée à son domicile grâce à l'accueil de jour et à l'hébergement temporaire.
- accueillir les résidents dépendants physiquement, atteints de la maladie d'Alzheimer ou en fin de vie.
- mettre en place un projet de vie basé sur la stimulation et le projet individuel de la personne accueillie.



"L'EHPAD EST UN LIEU DE VIE, c'est un milieu de vie intergénérationnel qui ouvre ses portes aux bénévoles, aux adhérents de l'école de danse, aux enfants du Centre de loisirs. Des activités festives sont régulièrement proposées dans le grand salon (musique, jeux, spectacle...)"

Marie-France Gautier Directrice de l'EHPAD

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD

Dernière réunion en présence de Suzanne FOREST, François PILLET (Président), Marie-France GAUTIER (Directrice), Gérard BOULADE, Marie-José SALAK, Armand KOSZEK, Jean-Pierre PIETU, Annie VAN DE WALLE, Claire FAURE-SENET, Dominique SAPOR.





ILLUMINATIONS DE NOËL : DES LUMIÈRES PLEIN LES YEUX.

Chaque année au moment des fêtes de Noël, Mehun se pare d'éclairages festifs.

La commune renouvelle petit à petit les décorations de Noël pour donner à la ville un air de fête.

Après le St-Syph et son filet de guirlandes lumineuses tendu au milieu du carrefour, les châteaux d'eau ourlés par près de 160 mètres de guirlandes, c'est au tour de la rue Jeanne d'Arc d'être renouvelée de bout en bout avec des guirlandes constituées d'ampoules LED à basse tension.

Ces lumières sont à la fois jolies et consomment beaucoup moins d'énergie que les ampoules classiques.

Cela représente 55 guirlandes, de 4m50 chacune, installées entre la place du 14 Juillet et la place de la République pour un coût de 6 000 €.

Le programme de décoration va se poursuivre sur plusieurs années.

➔ BIENTÔT UNE RÉSIDENCE DE SERVICES POUR LES SÉNIORS

Tant pour des raisons tenant aux conditions de travail de nos agents que pour des raisons d'efficacité des services techniques municipaux, ceux-ci ont été regroupés dans un unique centre, avenue du Général de Gaulle. Le centre technique municipal, situé 43 rue Henri Boulard, devenait donc vacant.

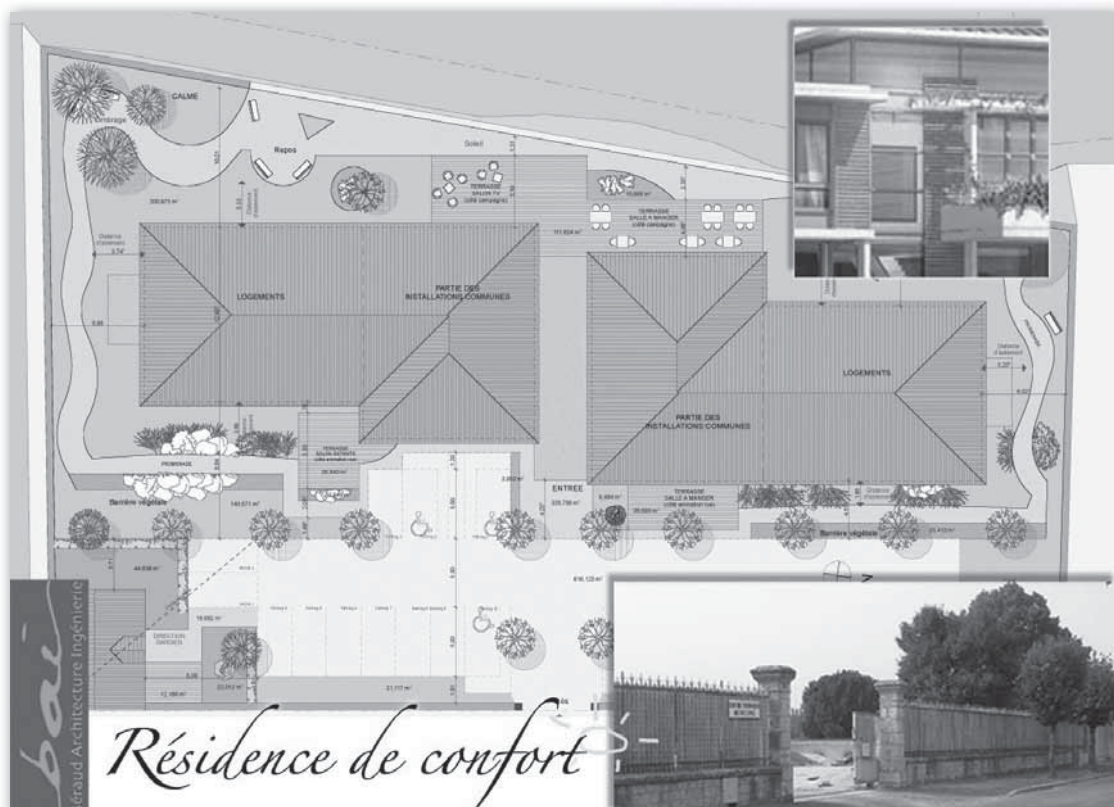
Pour éviter d'éventuelles nuisances tenant à l'installation, dans cet immeuble, d'activités artisanales ou industrielles, le Conseil Municipal a fait le choix de vendre ces lieux en privilégiant leur transformation en résidence.

L'opportunité de parvenir à cet objectif s'est présentée par l'intermédiaire de négociateurs berruyers et mehuinois.

C'est ainsi que le Conseil Municipal a, lors de sa réunion du 19 novembre 2009, décidé de réaliser cette vente à une société qui procèdera à la construction d'une résidence seniors.

Il s'agit d'une résidence de services qui s'adressera aux personnes non dépendantes désireuses de vivre en appartement de manière autonome, en bénéficiant de prestations adaptées à leurs besoins : restauration, transport, salle de remise en forme, ménage, laverie-repassage, animations, assistance, salle de réception.

40 appartements de type 1 et 2 devraient ainsi prochainement être édifiés et offerts à la location ou à la vente.



« Projet transmis par le constructeur ».



*“ Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres,
nous l'empruntons à nos enfants ” (Saint Exupéry)*

Agenda 21 : le développement durable à Mehun

Si tous les habitants de la terre vivaient comme ceux du monde occidental, il faudrait 2, voire 3 planètes supplémentaires, pour satisfaire leurs besoins !

Or, et jusqu'à preuve du contraire, nous ne disposons pas de planète de rechange. Actuellement, 20% de la population mondiale consomme en effet 80% des ressources planétaires non renouvelables.

Face à ce constat alarmant, est né le concept de développement durable.

Défini comme « le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », ce modèle de développement concilie l'équilibre économique et social sans mettre en péril l'équilibre naturel de la planète. Véritable projet de société, sa mise en œuvre passe par une modification générale de nos comportements.

C'est la démarche de l'Agenda 21.

➔ QU'EST-CE QUE L'AGENDA 21 ?

Un Agenda 21 est un " plan d'actions pour le 21^e siècle". Il doit permettre d'engager des politiques, conciliant à la fois le développement économique, la justice sociale et le respect de l'environnement. Il appelle à la participation citoyenne.

➔ UNE DÉMARCHÉ D'AGENDA 21 INTERNE À LA MAIRIE EST LANCÉE.

Dans un premier temps, avant même que le projet d'Agenda 21 communal soit élaboré, la commune, dans son fonctionnement interne, s'engage à montrer l'exemple dans une démarche qui concilie :

- le respect de l'environnement
- l'efficacité économique
- l'équité sociale.

UN PROGRAMME D' ACTIONS POURRA PAR EXEMPLE PORTER :

- sur les consommables (photocopies, papier, piles, toners ...) ;
- l'approvisionnement de proximité et produits de qualité (environnementale et sociale) ;
- les économies d'énergie (lumières, ordinateurs, climatisation, ...) et d'eau ;
- la réduction des engrais, des pesticides : recours aux solutions alternatives (désherbage thermique, ...) ;
- la qualité des emplois et respect des réglementations en vigueur ;
- l'accessibilité des services : bâtiments communaux, dématérialisation des procédures, accueil des personnes malentendantes, etc...



Mehun-sûr-Yèvre

Développement durable



➔ CHATS ERRANTS

La loi interdit la divagation des chats.

Un chat est en état de divagation :

- S'il n'est pas identifié et s'il est trouvé à plus de 200 mètres d'une habitation.
 - S'il est trouvé à plus de 2000 mètres du domicile de son maître, et s'il n'est pas sous sa surveillance.
 - Si son propriétaire n'est pas connu, et s'il est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.
- Les Maires peuvent faire procéder à leur capture. Mis en fourrière, ils sont gardés 8 jours. Ils ne peuvent être rendus à leur propriétaire que sur présentation d'une attestation d'identité.



S'ils ne sont pas réclamés, ils seront euthanasiés.

Attention, il est rappelé qu'il est interdit de nourrir les chats errants.

➔ PAS DE CHIENS DANGEREUX SANS PERMIS

La loi du 20 juin 2008 a renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes contre certains chiens dits dangereux en responsabilisant davantage les maîtres de ces animaux de compagnie dont la morphologie et la corpulence peuvent représenter un danger pour les personnes en cas d'attaque.

Elle impose notamment aux propriétaires et détenteurs de chiens susceptibles d'être dangereux (classés en 1^{ère} et 2^{ème} catégories) d'obtenir un permis de détention, avant le 31 décembre 2009, à la suite d'une formation.

Cette formation est obligatoire pour :

- tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de première catégorie (chiens d'attaque type pitbull, staffordshire terrier, etc.) et de deuxième catégorie (chiens de garde et de défense, type rottweiler (avec ou sans pédigrée), staffordshire terrier avec pédigrée),
- pour tous les propriétaires ou détenteurs d'un chien qui serait désigné par le maire ou le préfet comme



susceptible de présenter un danger ou ayant mordu une personne.

Elle est facultative mais recommandée pour les autres propriétaires de chiens.

La délivrance du permis de détention est subordonnée à la production de pièces justifiant :

- de l'identification du chien.
- de la vaccination antirabique du chien en cours de validité.
- d'une assurance responsabilité civile
- de la stérilisation de l'animal (pour les chiens mâles et femelles de la première catégorie),
- de l'attestation de la formation du propriétaire,
- de l'évaluation comportementale du chien par un vétérinaire habilité (liste consultable en mairie).

Attention : tout propriétaire ou détenteur d'un chien de la première ou deuxième catégorie doit procéder à la déclaration de son animal à la mairie sous peine d'une amende de 750 euros.



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

DONS AU PROFIT DU CCAS

François Pillet, Président
et Annie Van de Walle,
Vice-Présidente du CCAS,

attirent à nouveau votre attention :

"Comme vous soutenez l'œuvre de nombreuses associations caritatives qui vous sollicitent régulièrement ou à l'occasion de soudaines catastrophes, vous pouvez apporter votre aide à des personnes proches de vous qui méritent également votre compassion.

Les aléas de la vie provoquent à nos portes des souffrances et des détresses individuelles que la dignité a rendu silencieuses.

Le Centre Communal d'Action Sociale intervient prioritairement dans ces situations au profit de

Mehunoises et de Mehunois éprouvés et démunis. Vous pouvez conforter le soutien qui leur sera apporté avec discrétion et délicatesse.

Reconnu d'utilité publique, le Centre Communal d'Action Sociale de Mehun-sur-Yèvre établit systématiquement un reçu réglementaire qui peut être joint à votre feuille de déclaration de revenus. Les dons qu'il reçoit des particuliers et des entreprises sont, en effet, déductibles dans les conditions prévues par la loi.

Les legs et sommes versés sont entièrement, au centime d'euro près, redistribués à vos concitoyens sans qu'ils soient réduits par quelques frais de fonctionnement que ce soit.

Ainsi, avec votre totale certitude, nous pourrions ensemble, mieux encore, répondre aux situations d'urgence et lutter contre l'exclusion.

Nous vous remercions par avance de vos gestes charitables, fraternels et solidaires"

*Vos dons peuvent être effectués par chèque ou en espèces déposés au guichet du CCAS.
Il vous sera remis ou envoyé vos certificats de déductibilité fiscale.*



UNE MEILLEURE PRESSION AU CHÂTEAU D'EAU DU MELERAT :

Régulièrement des abonnés alimentés en eau potable par le réservoir du Melerat se plaignent du manque de pression.

Des mesures réalisées par Veolia chez plusieurs usagers ont confirmé des baisses importantes notamment en cas de fortes chaleurs.

De plus, la construction de nouveaux lotissements dans le quartier risque d'amplifier le problème.

Aussi, la municipalité, soucieuse de trouver une solution qui permette de régler cette gêne et de délivrer aux habitants une pression suffisante, a sollicité Veolia pour remédier à ces nuisances.

Très prochainement une station de surpression sera implantée dans le pied du château d'eau du Melerat avec un ensemble de nouvelles conduites dans l'enceinte du réservoir et la mise en place d'un stabilisateur avenue de La Belle Fontaine.

Ces travaux d'un montant de 44 798 €, comprendront également l'installation d'un système de télégestion afin de prendre en compte, en temps réel, des dysfonctionnements éventuels du surpresseur.



➔ TOTEMS D'ENTRÉES DE VILLE

Deux totems ont été implantés respectivement à l'entrée de ville côté Bourges et côté Vierzon pour inciter les touristes à faire une halte dans notre cité.



➔ PLAN LOCAL D'URBANISME : PRÉSENTATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AUX MEHUNOIS

Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme, la municipalité a invité l'ensemble de la population à une présentation du PADD.



En effet, après la présentation du diagnostic, la commune s'est engagée dans une phase de concertation accrue avec les habitants, au-delà des obligations légales, afin de partager avec eux la construction de ce document d'urbanisme majeur.

Celui-ci fixe des objectifs en matière d'habitat, d'équipement, de services, de transports, de développement économique, de cadre de vie et d'aménagement de l'espace sur le territoire de la commune.

Il répond ainsi à 3 principes fondamentaux :

- le principe d'équilibre dans l'aménagement
- le principe de mixité urbaine et sociale
- le principe de respect de l'environnement

En pratique, le PADD se décline en 6 thématiques d'actions :

- Ancrage aux territoires

Le PLU devra tirer parti de la position géographique de « ville-carrefour » pour appuyer le développement local.

- Développement démographique et habitat

L'objectif du PLU sera de permettre une croissance démographique raisonnable afin de respecter l'identité communale et se fixer un objectif de 8000 habitants à horizon 10 ans.

- Développement économique

Plusieurs objectifs sont développés dans cette thématique et notamment le soutien à l'activité agricole, économique, commerciale, touristique et culturelle.

- Transports et déplacements

Le développement de notre commune devra être structuré afin de permettre de fluidifier les déplacements automobiles mais aussi d'accroître les modes de déplacements alternatifs tels que le vélo, la marche...

- Patrimoine, cadre de vie et environnement

Le PLU devra prendre en compte, protéger et valoriser les différents patrimoines communaux.

- Risques et nuisances

Le développement de l'urbanisme au sein du territoire devra prendre en compte le Plan de Prévention des Risques Inondations.

Une troisième réunion, qui aura lieu au cours du 1er semestre 2010, clôturera cette phase de concertation, par la présentation des grandes règles de constructibilité.

[Le PADD est consultable librement et un registre d'observations est ouvert à la Mairie au service urbanisme]

➔ NOUVELLE RÉSIDENCE EN PLEIN CENTRE-VILLE

12 appartements et 4 maisons de ville, place du 14 juillet, ont été inaugurés le 29 octobre 2009.

Un partenariat entre la société HLM Jacques Coeur et la Commune a permis la réhabilitation de l'immeuble de l'hôtel du Lion d'Or ainsi que de l'ancienne trésorerie. Ce fut une opération longue à mettre en oeuvre de par sa complexité mais qui au final, offre de beaux logements sociaux.





➔ ENROCHEMENT DES BERGES DE L'YÈVRE

L'érosion des berges était telle que la ville a engagé des travaux de renforcement entre le Pôle de la porcelaine et le château.

Un mur sec, constitué de blocs rocheux calcaires, rappelant les soubassements du château et le mur des douves a été édifié.

Ce chantier, d'un montant de 44 516 € TTC, a été réalisé en accord avec l'architecte des Bâtiments de France.

➔ POINT SUR LES TRAVAUX À MEHUN

Les travaux de la rue Jeanne d'Arc sont maintenant terminés. En parallèle, les services de la ville en exécutent également d'autres :

Rue du Chemin Vert : pose de bordures de trottoirs.

Rue de Trécy-le-Haut : création d'un chemin piétonnier.

Rue Flandres-Dunkerque : nouvel enrobé sur le parking.

Rue Marcel Fourré : enrobé et repose de bordures de trottoirs.

Chemin du Moulin à Foulon : raccordement EP et pose de caniveaux.

Rue du Gué Marin : réfection des trottoirs.

Route du Paradis : création d'un chemin piétonnier.



➔ LE PROJET D'INTERNAT EST LANCÉ

La municipalité avait annoncé un internat départemental pour les collégiens à

Mehun. Dernièrement Armand Koszek, Adjoint au Maire et Conseiller général a signé avec Nicolas Sansu, Vice-président du Conseil général l'acte de vente par la commune des anciens bureaux des services techniques rue Paul Besse, pour son implantation.

Mehun-sur-Yèvre a été retenue pour ses nombreux avantages : gare SNCF, équipements sportifs et culturels, services de soins.

La situation de l'internat permettra aux élèves de se rendre facilement à pied au collège par un cheminement qui sera aménagé.

La fin des travaux est prévue pour la rentrée 2011.



UN OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME 3 ÉTOILES

L'Office municipal de Tourisme a officiellement obtenu sa 3^e étoile en août 2009.

Le 26 novembre 2009, en présence de nombreuses personnalités et des représentants des Offices de Tourisme du département, M. le Sous-Préfet a salué l'investissement de la municipalité pour son action en faveur du développement touristique et félicité l'équipe de l'Office de Tourisme.

Ce fut pour M. le Maire, l'occasion de rappeler les actions menées pour la promotion de la ville.

Fin novembre, ce sont 7200 personnes et 49 groupes qui ont fréquenté ce service.

L'obtention récente du "Label Tourisme et Handicap" témoigne de son implication à accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions.



➔ TRI SELECTIF : AYONS LE BON REFLEXE



Les techniques de traitement des déchets s'améliorent continuellement, le nombre de déchets valorisables ou recyclables augmente progressivement.

Il est donc nécessaire de mieux informer sur la façon de trier et d'utiliser les bacs.

Un nouveau "Guide pratique du tri sélectif" est annexé à ce MehunMag, .

Ce document est à conserver pour vous aider dans votre tri quotidien.

Actuellement, le Syndicat a entrepris des travaux pour prendre en compte de nouvelles filières de recyclage. Au cours du 1^{er} trimestre 2010, il sera installé à la déchetterie une benne supplémentaire pour la récupération du bois et une plateforme pour les déchets ménagers spéciaux ainsi que pour les déchets d'équipements électriques et électroniques.

Mieux trier, c'est participer à la protection de la planète.

➔ PORTAGE DE LIVRE À DOMICILE : LA CULTURE POUR TOUS !

Depuis un an, la bibliothèque municipale Alain Fournier propose un service de portage de livres à domicile.

Il s'adresse à toute personne ayant des difficultés à se déplacer (personnes âgées, et/ou à mobilité réduite) mais également à des personnes momentanément immobilisées (maladie, accident, futures mamans...).

Ce service à la fois culturel et social, s'inscrit dans une politique d'égalité d'accès à la lecture.

Les personnes intéressées par ce portage doivent contacter la bibliothèque afin de déterminer quel genre de lecture elles préfèrent.

Des demandes particulières sont également possibles et à chaque rendez-vous, une sélection de livres est proposée par la bibliothécaire.

Ce service est gratuit. Il suffit seulement de s'inscrire à la bibliothèque au 02-48-57-15-16



ANIMATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Séverine THEVENET, auteur de l'album "LITLI SOLIQUETUDE" et Jean-François JEANNET, artiste plasticien de l'Association LAND' ART de Bourges ont permis à la classe de CE2-CM1 de M^{me} Marty de l'école des Charmilles d'inventer, de créer des personnages et une histoire à partir d'objets usuels qu'ils avaient amenés. Puis ils se sont initiés à L'Art Postal en réalisant des enveloppes originales.

Chaque élève est ensuite reparti chez lui avec ses créations.



RÉUNION CANTONALE : MEHUN DÉFEND SES PROJETS

François Pillet, Maire de Mehun-sur-Yèvre et Sénateur du Cher a accueilli la réunion cantonale du jeudi 3 décembre 2009. Elle s'est tenue sous la présidence de Maxime Camuzat Vice-président du Conseil général, en présence d'Armand Koszek Conseiller général, des Maires du Canton (Berry Bouy, Foëcy, Sainte-Thorette), du Président de la Communauté de communes et des représentants de l'administration.

Chacun a pu présenter ses projets pour lesquels une subvention est sollicitée auprès du Département.

En outre cette réunion a permis d'évoquer le trafic des poids lourds.

En effet, Mehun est stratégiquement contraint d'accepter le passage des poids lourds. Monsieur le Maire a beaucoup insisté auprès du Département pour qu'une solution acceptable soit trouvée pour limiter les nuisances.



FÊTE DE NOËL DES ÉCOLES MATERNELLES

218 enfants des écoles maternelles de Mehun ont reçu des mains du Père Noël, en fonction de leur âge,



des voitures, des dinettes, des paniers à commissions et des livres puzzle, après un spectacle, très apprécié, entièrement créé par Bernard Cerrone et le Groupe Artistique Mehunois.

11 NOVEMBRE : UN JOUR IMPORTANT POUR NOS ANCIENS

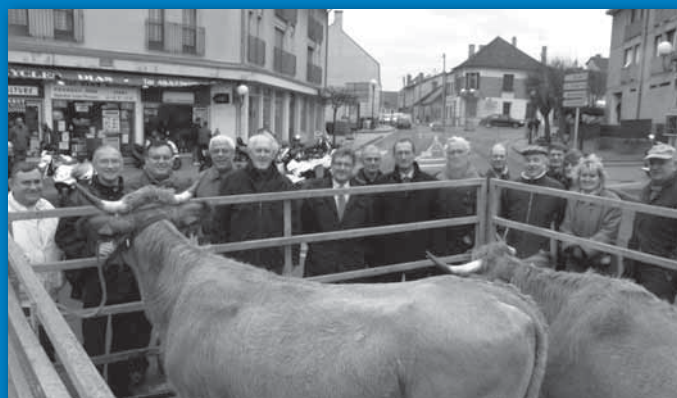
Dans la matinée, les anciens combattants, accompagnés de nombreux Mehunois ont commémoré le 91^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

A midi, 320 personnes étaient conviées par le CCAS à son traditionnel " Repas des Anciens".





FOIRE DE LA SAINT-ANDRÉ



La veille de la Saint-André, les annonces de Météo France ont freiné exposants, commerçants et visiteurs. Toutefois, ceux qui ont bravé la pluie ont pu faire quelques achats et apprécié le spectacle de rue et les manèges.



FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS DU CONCOURS DES VILLES ET MAISONS FLEURIES 2009

Ce concours récompense les Mehunois qui ont à coeur de fleurir leur maison pour le plaisir de tous.

L'ESPACE LOISIRS : LES VACANCES DE LA TOUSSAINT TOUJOURS PLUS ANIMÉES POUR 127 ENFANTS.

Les points forts de ce séjour :

Le groupe des 13 - 17 ans, est parti à Paris visiter le Musée du Louvre et sa célèbre Mona-Lisa...



...pendant que les plus jeunes préparaient Halloween. A l'occasion de la journée des droits de l'enfant, ceux qui étaient volontaires ont participé à un concours de dessin sur cette thématique.





TELETHON

MERCI À TOUS !

Les Mehunois se sont encore beaucoup mobilisés pour apporter leur soutien au Téléthon.



Le vendredi, les enfants du groupe scolaire Les Charmilles ont effectué un marathon sur le plateau sportif. Le lendemain, l'Office Municipal des Sports (à l'initiative de cette mobilisation) a vendu des galettes, du vin chaud et du café. Madame Jacqueline Audejean a préparé des crêpes. En début d'après-midi la RAMY a donné le départ d'une randonnée pédestre accompa-



gnée de l'association ECATY avec les chiens. Tout au long de la journée le club des Archers de Charles VII a proposé, place Pillivuyt, de percer le plus grand nombre de ballons.

Les Sapeurs Pompiers ont vendu des fleurs et des objets en peluches.

Cette opération "Téléthon 2009" s'est achevée le week-end suivant avec le festival folklorique organisé par M^{me} Bachelier.



Invitation

François PILLET

Maire de Mehun-sur-Yèvre
Sénateur du Cher

et les membres du
Conseil municipal

Recevront tous les
Mehunois pour une
cérémonie des voeux

le 21 janvier 2010 à 19h,
au centre socio-culturel
André Malraux

Aime
comme
Mehun

UNE NOUVELLE ASSOCIATION EST NÉE À MEHUN

"Aime comme Mehun" propose aux Mehunois : d'échanger des idées, des expériences, des astuces, des services via son site

internet avec forums (www.aimecommemehun.fr). A ce titre, l'association mettra à disposition 3 ordinateurs chez les commerçants pour permettre au plus grand nombre d'accéder gratuitement à Internet. L'association envisage également d'organiser ponctuellement des manifestations conviviales et originales.

Aime comme Mehun offre la possibilité à ses adhérents de bénéficier (avec la carte "M") de réductions et de prix attractifs chez les commerçants mehunois partenaires mais aussi sur les places de cinéma, de théâtre, les voyages, l'équipement de la maison...

Renseignements : 06 76 02 52 34



LE BULLETIN MUNICIPAL OFFRE UNE TRIBUNE LIBRE À TOUS LES ÉLUS

" ENSEMBLE PARTAGEONS NOS PROGRÈS "

Chères Mehunoises, Chers Mehunois,

Nous pouvons aujourd'hui raisonnablement croire en la construction prochaine d'une résidence seniors de services dans notre ville.

De nombreux concitoyens, témoignant d'attentes différentes suivant leur situation personnelle, souhaitent que cette forme d'accueil soit offerte à nos anciens.

Lorsque cette maison, qui aurait pu être bâtie dans une autre ville, sera installée à Mehun sur Yèvre, non seulement :

- elle n'aura entraîné aucune dépense pour le budget de notre commune
- elle aura même apporté une recette de plus de 160 000 €.
- elle aura conforté le caractère résidentiel de la rue Henri Boulard
- elle aura engendré des créations d'emplois (personnels d'entretien et de service par exemple).

Avec ce projet nous poursuivons la réalisation du programme que nous vous avons proposé.

Nous sommes d'ailleurs les seuls à avoir voté «pour» la réalisation de cette résidence.

Bonnes fêtes et bonne année à vous toutes et à vous tous.

François PILLET, Alain COQUILLAT, Annie VAN DE WALLE, Armand KOSZEK, Elisabeth MATHIEU, Jean-Louis SALAK, Elvire CLEMENT, Jean-Baptiste COURTOIS, Gérard BOURLOT, Annie HOUARD, Michèle ANDRZEJEWSKI, Joël DAGOT, Patrick GRACZYK, Michel GIRARD, Maryse MARGUERITAT, Dominique PARTHENAY, Martine PATIN, Domingos RIBEIRO TEIXEIRA, Viviane MINOIS, Yannick DEMAUTIS, Sophie JAULIN, Virginie BRUNET, Arnaud CHERRIER, Ophélie GAUTIER.

" CHANGEONS MEHUN ENSEMBLE "

Chères Mehunoises, Chers Mehunois,

Les fêtes de fin d'année approchent mais la crise et la perte de pouvoir d'achat rendent nos concitoyens prudents par crainte de l'avenir. Nous pensons qu'il devrait en être de même pour notre collectivité.

Est-il bien raisonnable, avec la disparition de la taxe professionnelle et son remplacement incertain, de se lancer dans des opérations coûteuses qui vont engager les finances locales pour les trente années à venir? La construction de la maison de santé pluridisciplinaire en est le parfait exemple.

Nous sommes favorables au principe de sa construction, mais ne faut-il pas différer le projet pour s'assurer de sa solvabilité? L'estimation pour cette réalisation est de 1 821 000 euros, et se traduit pour la ville par:

- la mise à disposition du terrain (estimation 21 000 euros)
 - un emprunt sur trente ans d'un montant de 740 000 euros à la charge des contribuables (plus, si le coût s'avère supérieur au prévisionnel)
 - l'entretien locatif à la charge de la ville (immeuble et abords)
 - l'utilisation de 300 000 euros pris sur l'enveloppe de subventions du Conseil Général
- En contrepartie, les praticiens paieront un loyer qui est calculé de manière à couvrir les remboursements de l'emprunt.

Nous sommes donc réservés pour les raisons suivantes :

- 1) Il est anormal d'utiliser les deniers publics (vos impôts) pour financer une construction au bénéfice de particuliers exerçant

des professions libérales.

2) Cette opération lancée par l'Etat n'est subventionnée par lui qu'à hauteur de 36% et nous estimons que sa part devrait être bien supérieure.

3) Nous n'avons aucune certitude pour l'avenir en terme d'occupation par les professionnels de santé. Un accord est obligatoire maintenant entre professionnels de santé et municipalité pour que le projet soit subventionné, mais qu'en sera-t-il du taux d'occupation dans les années à venir? Exemple : une ville du département a construit une telle infrastructure il y a quelques années, et c'est maintenant une coquille vide. Qui paiera les loyers si le nombre des occupants est divisé par deux dans quelques années? Le contribuable et lui seul car la taxe professionnelle qui représente 47% du produit fiscal actuel aura disparu.

4) L'entretien est à la charge du propriétaire. Les services techniques seront mis un peu plus à contribution. Cela a un coût évidemment !

5) Par rapport à la situation actuelle nous ne voyons pas très bien où est l'urgence et l'apport pour nos concitoyens.

Nous pensons qu'aujourd'hui les risques financiers sont trop importants par rapport aux incertitudes qui existent.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et une bonne santé pour l'année 2010.

<http://www.mehun-sur-yevre.info>

Philippe DEBROYE, Véronique BABOIN, Bernard PETIT, Guy LASSAU, Perrine BROGUY



BIBLIOTHÈQUE ALAIN FOURNIER :

MehunMag vous propose quelques-uns des derniers titres achetés :

- Un Roman Français : Frédéric Beigbeder
- Malronce : Maxime Chattam
- L'anneau d'Atlantide : Juliette Benzoni
- Le miroir : Cassandre de Bernard Werber
- Le notaire : Pradeloup de Jean-Paul Malaval
- Paris retrouvé : Danielle Steel
- Chacun cherche un père : Marcel Rufo
- Chaque pas doit être un but : Jacques Chirac
- Le tailleur gris : Andréa Camilleri
- Le tailleur de pierre : Camilla Läckberg
- L'île des chasseurs d'oiseaux : Peter May
- Sous les mains sanglantes : Val Mc Dermind
- Belle époque : Kate Camber
- Les fleurs de lune : Jetta Carleton
- La plaine : Bi Feiyu
- Une année étrangère : Brigitte Giraud



Entre Histoire et Légende...

Autrefois, il existait en-dessous de la collégiale un passage parfois baptisé populairement "la cage aux ours" qui permettait à la rue des Grands-Moulins de desservir la place du château. Ce lieu est actuellement une zone technique fortement remblayée ; mais à une certaine époque, elle était encore ouverte dans ses fonctions initiales sans toutefois être d'une grande utilité. Nous sommes aux XVI^e et XVII^e siècles, période sombre des guerres de Religion... Pillages et destructions sont le lot quotidien des

habitants de la région ; notre collégiale est pillée, les archives incendiées et des œuvres incommensurables – comme la chasse du cœur de Charles VII – ont été irrémédiablement détruites bien avant la Révolution...

Les statues qui composaient le collège apostolique de la chapelle du château avaient été déplacées vers la collégiale Notre-Dame... Toutes, non ! Certaines étaient restées "abandonnées contre terre à l'injure du temps... ou entièrement gastées par les enfants " dans le passage d'en dessous... Et si elles nous racontaient quelques-unes de leurs histoires :

- « Tiens ! Quelle est cette troupe qui se dirige vers nous ? Attention, on vient te voir ! »

Le doyen Montiffault aux chanoines Rousseau et David :

- « Placez ces trois là sur la droite de l'autel et ces trois ci sur la gauche. La plus abîmée à l'arrière et n'oubliez pas de remonter saint Jean sur la gauche de l'autel. Nous aurions du faire cela depuis longtemps !

Maintenant notre Archevêque les désire pour ses nouvelles constructions !

- Alors, dépêchons-nous avant que l'intendant du Berry ne vienne nous les enlever... On dit qu'il est en route depuis Bourges. »

Pendant que les tailleurs de pierre patinent leurs piédestaux neufs et que les chanoines s'affairent, nos Apôtres se remémorent et bavardent...

- « Te souviens-tu de notre mise en place sous les dais richement sculptés des piliers de la chapelle ? Nous étions à l'abri sous des voûtes solides...

- Je me rappelle surtout du jour où j'ai pris vie sous les pinceaux et les couleurs du maître imagier André...

- Moi, c'était le sculpteur Jean. Ha ! On nous soignait mieux qu'aujourd'hui !

- Que veux-tu nous sommes gothiques !

- Certes, mais je me suis laissé dire que l'archevêque nous veut bien pour décorer son palais neuf.

- Nos frères Apôtres avaient pourtant de l'allure, alignés dans la lumière des verrières couvertes de Prophètes encadrés d'ours et de cygnes volants.

- Sans compter les carreaux à images sur le sol.

- Moi, mon plus vieux souvenir c'est

la première messe, en l'an 1398, il n'y avait pas encore de vitraux et monseigneur de Berry a pris froid ! D'ailleurs, il a fallu prier pour son rétablissement et les chantes donnaient de la voix sous les lambris.

- Une messe en l'honneur de la reine de Navarre, il me semble ?

- Combien de fois le prince nous admirait et devisait avec son maître d'entaillures pour compléter nos sculptures, que de beautés artistiques nous entouraient.

- Et le jour où Herman, le frère de Pol, a remis au duc un livre en bois pour ses étrennes, il a vraiment cru que ses Très Riches Heures étaient achevées ; ça, c'est un joyeux souvenir.

- Tout comme celui où Jeanne, la bonne Lorraine, reçu ses lettres de noblesse des mains de Charles le septième, quel beau Noël.

- Oui, mais bien avant, Charles avait été proclamé roi, à nos pieds !

- Je me rappelle parfaitement de l'arrivée du messenger apportant la mort de son père, nous regardions par les verrières et les premiers frimas glançaient le pont du château.

- Moi, ma console était dos aux verrières, mais j'étais alors bien mieux placé pour voir arriver Dunois, Xaintrailles et la Hire, en escorte du souverain.

- Puis, Alençon au côté de la reine Marie d'Anjou et ses demoiselles d'honneur.

- Encore, nous n'avons vu que les conclusions religieuses. Rien ne filtrait des appartements ou de la grande salle.

- Et cette drôle de langue que parlaient ces hommes pour lesquels Charles avait tant prié pour leur venue ?

- Rien qu'un vilain François accentué, on les disait écossais...

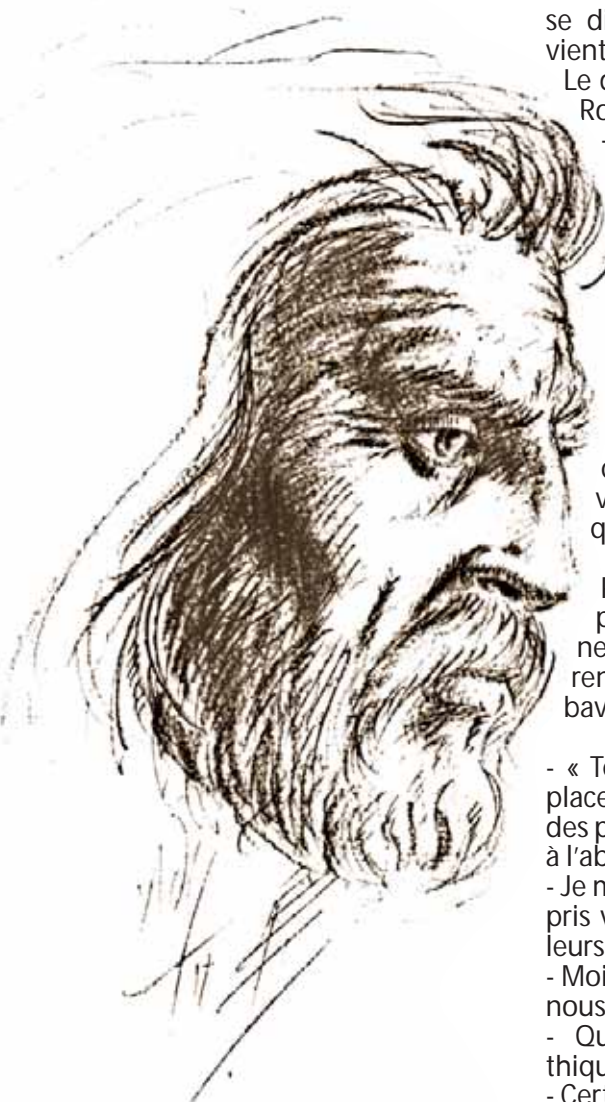
- Attention ! Ha ! On me redresse ; mais, quel est ce socle sans fioritures !

Je proteste ; c'est indigne de notre maître, c'est du travail bâclé !

- Chut ! Nous sommes moins bien installés, certes, mais nous sommes à l'abri et nous allons de nouveaux réentendre les offices, tous ensemble... »

Le service culturel vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année

Derrière les différents prénoms utilisés dans ce texte, il faut comprendre, dans l'ordre d'apparition, André Beauneveu (sculpteur imagier du duc de Berry), Jean de Cambrai, (sculpteur), Jean, Pol et Herman de Limbourg (miniaturistes), Jeanne d'Arc.



d'après un médaillon conservé à la Tour Charles VII de Mehun - sur - Yèvre.

Agenda

31 DÉCEMBRE

RÉVEILLON DE LA SAINT SYLVESTRE

Organisé par la FNACA

20h, centre socio-culturel André Malraux

Réservation : 02 48 57 40 66 ou 02 48 57 46 14

15 JANVIER

COLLECTE DE SANG

Organisée par l'Amicale du Don du Sang

7h30-11h30, place du 14 Juillet

21 JANVIER

CÉRÉMONIE DES VŒUX À LA POPULATION

Organisée par la municipalité

19h, centre socio-culturel André Malraux

22 JANVIER

SOIRÉE MUSICALE ENSEMBLES ET ORCHESTRES (JUNIOR, CORDES...)

Organisée par l'École municipale de musique Olivier Messiaen

20h30, centre socio-culturel André Malraux

24 JANVIER

RIFLES

Organisées par l'Olympique Mehunois de Handball

14h30, centre socio-culturel André Malraux

28 JANVIER

CONSEIL MUNICIPAL

19h30, salle du Conseil

28 JANVIER

HEURE MUSICALE

Organisée par l'École municipale de musique Olivier Messiaen

18h30, espace Maurice Genevoix

Invitation

François PILLET

Maire de Mehun-sur-Yèvre

Sénateur du Cher

et le

Conseil municipal

Recevront tous les
Mehunois pour une
cérémonie des voeux

le 21 janvier 2010 à 19h,
au centre socio-culturel
André Malraux

30 ET 31 JANVIER

RIFLES

Organisées par le Basket Club Mehunois

20h le samedi et 14h le dimanche,

centre socio-culturel André Malraux

1 AU 21 FÉVRIER

EXPOSITION : PEINTURES

par Hélène Payet

Office municipal de tourisme